



COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2015

Etaient présents : ASTRUC Marc, BACH Karine, BOISSET Magali, DOLO Stéphane, DURAND Michel, JACQUET Aline, LAPEYRE Marie-Christine, LINON Josiane, LINON Serge, MARCHADIER Violette, NODARI Sébastien, PARIAT Philippe PASQUIER Daniel, PINSARD Paul.

Absents excusés ayant donné procuration : LONJOU Charles a donné procuration à NODARI Sébastien, CHATELIN Patricia a donné procuration à PASQUIER Daniel.

Absents excusés : Christel MARTINEZ, Jean-Luc SEGUY.

Mme JACQUET Aline est désignée comme secrétaire de séance.

Avant d'aborder dans le détail l'ordre du jour, Monsieur le Maire appelle d'éventuelles observations sur le compte-rendu du conseil municipal du 18 Septembre 2015, en vue de son approbation.

L'accueil des migrants a été évoqué. Après un tour de table, la majorité des conseillers a souhaité attendre pour avoir plus d'informations avant de prendre une décision.

Suite à cette remarque, il est approuvé à l'unanimité.

Information sur les décisions prises depuis la dernière séance :

2015-22 : Travaux de mise en accessibilité pour l'église.

Le conseil municipal a décidé d'entreprendre des travaux de mise en accessibilité de l'église St Quirin. Pour cela, nous avons sollicité une étude prévisionnelle du coût des travaux auprès de Mesdames Gaëlle DUCHENE et Marion SARTRE qui en tant qu'architectes du patrimoine, suivent les restaurations successives des chapelles de St Quirin.

Une proposition d'honoraires est faite pour un montant de 4 456,87 € soit 5 348.24€ TTC sur la base d'une enveloppe prévisionnelle de travaux de 40 517 € H.T.

Mardi 6 octobre 2015, nous avons reçu la visite de Madame la Députée Dominique ORLIAC accompagnée de Thierry BRAILLARD Secrétaire d'Etat chargé du Sport pour une visite de la piscine rénovée. Le Président du Conseil Départemental, des Elus locaux et des Associations étaient présents à cette visite.

Pour information :

*déclaration d'intention d'aliéner :

Le droit de préemption n'a pas été instauré pour :

- La vente de la grange section BW 321 impasse Foun Priundo, appartenant à Mme GARDES Floriane.

- Modification des statuts de la Sté GERIFA représentée par M et Mme FALLY pour les 2 immeubles BW 112 et 117 (Traverse des 2 Pechs et rue du Marché aux Truffes) BW 388 Le Fajal (le jardin)

ORDRE DU JOUR

1 – Modification du plan de financement des 3 chapelles

Le motif de la modification est le retrait des travaux de mise en accessibilité :

Monsieur le Maire rappelle les travaux déjà effectués sur la restauration intérieure des chapelles de l'église St Quirin et présente l'étude préalable effectuée par les architectes du patrimoine Gaëlle DUCHENE et Marion SARTRE.

Je vous propose d'étudier la restauration intérieure des 3 dernières chapelles (Sainte Anne, St Joseph, et le Sacré-Cœur de Jésus, y compris la restauration des vitraux du chevet et du bas-côté Nord et mise en accessibilité de l'édifice.

Mme Gaëlle DUCHENE et Mme Marion SARTRE, architectes du patrimoine en charge de la mission de maîtrise d'œuvre viennent de finaliser l'étude préalable.

Les coûts prévisionnels de travaux s'élèvent à :

- Restauration de la chapelle Saint Anne : 46 395.60 € H.T
- Restauration de la chapelle Saint Joseph : 45 443.59 € H.T
- Restauration de la chapelle du Sacré-Cœur de Jésus : 46 312.30 € H.T
- Restauration des vitraux : 34 353.16 € H.T
- Travaux complémentaires : 5 155.43 € H.T
- Honoraires et frais annexes : 26 649.01 € H.T

Soit un coût des travaux, honoraires et frais divers de 204 309.09 € H.T

Dans un deuxième temps, je vous sou mets le plan de financement afin de solliciter les subventions nécessaires à la réalisation de cette restauration.

Le montant prévisionnel des travaux et honoraires est de 204 309.09 € H.T

Les financeurs sont :

- l'Etat (35%) soit 71 508.18 €
- Le Département (20%) soit 40 861.81 €
- La Région Midi Pyrénées (25%) soit 51 077.27 €

Total du financement extérieur : 163 447.26 €

- Fonds libres ou emprunts : 81 723.64 €
- Montant TTC : 245 170.90 €

L'association St Quirin sera sollicitée dans un deuxième temps, en fonction du financement obtenu.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité le plan de financement modifié et autorise le Maire à solliciter les financements correspondants.

2 – Mise en place du règlement pour le choix de sculptures

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commission « Cadre de Vie » a un projet d'achat de sculptures.

Il existe deux critères de choix :

1/Le Prix représente 40 % du projet.

Le prix le moins élevé obtient la note référence de 10. Les notes des autres candidats sont

calculées par rapport à l'écart à cette référence

2/L'appréciation représente 60 % : elle est notée de 1 à 10

Et pour terminer, il y a le classement des candidats selon la note finale.

Note de l'appréciation pondérée à 60 % + note du prix pondérée à 40 % = meilleure note finale.

Après lecture du règlement, le conseil municipal approuve à l'unanimité la mise en place du règlement pour le choix des sculptures.

3 – Plan de financement : Aménagements des abords de la piscine chemin de la Vignasse

Monsieur le Maire détaille à l'assemblée la dernière partie des travaux d'aménagement aux abords de la piscine, avec en partie la réorganisation de l'accès et des stationnements liés à accueillir au sein de l'établissement.

Travaux : 180 000 €

Honoraires : 5 308 €

Coût H.T : 185 308 €

Coût TTC : 222 369.60 €

DETR acquise : 46 327 €

REGION : 27 796 €

DEPARTEMENT : 37 061 €

Total financement extérieur : 111 184 € (60 %)

Fonds libres, emprunts y compris la TVA : 111 185.60 €

Coût total de l'opération : 222 369.60 €

Après examen et délibération, l'assemblée délibère à l'unanimité sur la proposition du plan de financement présenté ci-dessus, et autorise le Maire à solliciter des subventions auprès des partenaires financiers suivants (Etat, Région, Département).

4 – Convention d'aménagement RD6 avec le Conseil Départemental

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux d'aménagement de la RD6 avec le Conseil Départemental vont être réalisés, durant les travaux la commune occupera le domaine public départemental. Le Conseil Départemental nous propose deux conventions pour la validation des travaux.

- Convention d'autorisation d'occupation du domaine public départemental
- Convention d'entretien pour l'aménagement de la Route de Cahors et RD 6

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité les travaux et autorise le Maire à signer les 2 conventions.

5 – Modification du seuil de dispense de procédure des acheteurs publics

Depuis le 14/04/2014, le maire a obtenu la délégation en matière de gestion des marchés publics.

Le Maire est autorisé à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres jusqu'à un montant de 15 000 € H.T, de plus, une décision par délégation sera prise pour tout marché à partir de 4 000 €.

Suite au nouveau décret du 20 septembre 2015, concernant la modification du seuil effectif au 1/10/15 il convient d'appliquer la relève suivante :

A compter du 1^{er} novembre 2015, la somme de 15 000 € H.T est remplacée par 25 000 € H.T, ainsi que la somme de 4 000 € H.T est relevée à 5 000 € H.T.

Après délibération, l'assemblée a validé à la majorité avec 2 conseillers municipaux en opposition, Messieurs NODARI Sébastien et LONJOU Charles.

Et l'abstention de 2 conseillers municipaux M. PASQUIER Daniel et Mme CHATELIN Patricia.

6 – Présentation du schéma départemental de coopération intercommunale

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté en Commission Départementale de Coopération Intercommunale du 14 octobre dernier par Madame la Préfète du Lot.

Ce projet doit être soumis pour avis à chaque assemblée délibérante du département qui doit motiver son choix dans un délai de 2 mois à compter de la notification soit le 15 décembre 2015 faute de quoi l'avis sera réputé favorable.

Madame la Préfète propose différents scénarios possibles dans le projet de Schéma applicable au 1^{er} janvier 2017. En conclusion, elle privilégie le scénario de l'équilibre comportant cinq ensembles intercommunaux reposant sur une assise démographique durablement suffisante et des périmètres intégrant les bassins de vie et des SCOT.

Dans ce scénario, concernant le territoire Sud-Est, il est proposé la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand-Cahors avec la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à se prononcer sur ce projet.

Monsieur le Maire précise que le conseil communautaire par délibération du 12 octobre 2015 ainsi que 22 conseils municipaux sur les 23 composant le territoire ont délibéré en faveur du maintien du périmètre actuel de l'EPCI.

En effet, la communauté de communes a structuré les services à la population et développés des infrastructures répondant aux besoins effectifs en cohérence avec les communes qui la composent.

Suivant le renouvellement des conseillers communautaires et avec l'objectif de renforcer cette structuration de proximité, pour une amélioration continue du cadre de vie et de travail de ses administrés, en cohérence avec les projets de développement périphériques ou supra communautaire, la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne a formalisé de façon concertée un projet politique de territoire à l'horizon 2020.

Comme la loi NOTRE le permet, par dérogation, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de confirmer sa position vis-à-vis du maintien du périmètre de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne émis par délibération du 18 septembre 2015.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'émettre un avis défavorable au scénario de l'équilibre proposé par Madame la Préfète du Lot dans le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale,**
- **D'émettre un avis favorable au scénario minimaliste qui prévoit 9 communautés de communes.**

7 – Questions diverses

La Sté TDF nous a fait parvenir un projet de demande d'installation d'antennes relais pour la téléphonie mobile, après examen de la demande, nous avons procédé au vote :

M. PARIAT Philippe approuve ce projet.

L'abstention de 9 conseillers municipaux : NODARI Sébastien, LONJOU Charles, BACH Karine, PINSARD Paul, MARCHADIER Violette, DOLO Stéphane, ASTRUC Marc, LAPEYRE Marie-Christine, POUGET Jacques.

Et 7 conseillers municipaux en opposition : JACQUET Aline, LINON Josiane, PASQUIER Daniel, CHATELIN Patricia, DURAND Michel, LINON Serge, BOISSET Magali

Le conseil municipal décide que la Halle et la Salle du rez-de-chaussée de la Maison Miramond peuvent être utilisées lorsqu'elles ne sont pas nécessaires au fonctionnement de la mairie.

Plus aucune question à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 00.

Le Maire

J.POUGET